

L'accès aux déchèteries



→ Toutes les déchèteries sont accessibles aux professionnels du territoire sur présentation du **PASS déchets professionnel**.

→ Les dépôts sont limités à 5 m³ d'apports par jour et par type de déchets.

Les déchets acceptés & les tarifs 2025

→ Les gratuits



JOURNAUX / REVUES



CARTONS



MÉTAUX



BOIS

Espace «réemploi»

Vous avez des objets utilisables ou réparables, vous devez les déposer dans cette zone, ils pourront trouver une seconde vie.



REUTILISABLES
RESEMPLIN



MOBILIER



VERRES



LAMPES



PILES ET
ACCUMULATEURS



TEXTILES



DSEE



BATTERIES

→ Les payants (en € HT/m³)



DÉCHETS NON
VALORISÉS

63 €



BOIS TRAITÉ

25 €



DÉLAIS / GRAVATS

21 €



DÉCHETS VERTS

18 €



PNEUMATIQUES

19.55 € / pneu

le cas échéant



→ Les déchets non autorisés

Médicaments, déchets toxiques, amiante, pneumatiques, éléments entiers de véhicules, produits explosifs ou radioactifs, déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin, déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement, notamment en raison de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif.



PNEUMATIQUES



MÉDICAMENTS



AMIANTE / CIMENT



BOUTEILLES DE GAZ

→ Services dédiés pour le polystyrène et les films souples :

Le SIMER propose un service personnalisé de collecte du polystyrène et des plastiques souples en déchèteries. Sur demande, nous vous fournissons des big-bag d'1 m³ pour stocker ces matières dans votre entreprise et nous les rapporter en déchèterie une fois pleins.

Pour les professionnels résidant hors territoire, chaque passage sera facturé 10 € HT.

→ À ce montant s'ajoute un coût en fonction des flux de déchets.

→ Retrouvez les tarifs mis à jour dans l'espace dédié aux professionnels sur notre site www.simer86.fr

